

Enfer et Paradis

Lorsque je fus accosté sur le Boulevard-promenade par monsieur M..., j'eus peine à le reconnaître tellement il était changé. Cet homme, que j'avais connu avant la guerre plein de vigueur et de jeunesse, était maintenant un vieillard pâle et ridé qui marchait péniblement, appuyé sur une canne.

— Etes-vous malade ? lui demandai-je.

— Non, me répondit-il, mais j'ai beaucoup souffert moralement et physiquement. J'arrive de Roubaix où j'ai vécu plus de trois ans sous la domination allemande. On ne se doute pas ici, dans ce pays enchanté, des souffrances qu'endurent les régions envahies. La vie, à Roubaix, n'est possible qu'à force de billets de banque, et une ménagère qui fait son marché avec un billet de cent francs ne rapporte pas grand-chose; le sucre coûte 26 francs le kilo, le beurre 46 francs, le café 70 francs, le chocolat 120 francs. La viande, qui ne se peut acheter qu'en fraude, car les bouchers n'ont plus le droit d'exercer leur profession, se paie 26 francs le kilo, les haricots de 12 à 14 francs. A 4 francs, les pommes de terre, quand on en trouve, passent pour être bon marché. Les particuliers ne peuvent avoir chez eux de provisions. A tout instant, une perquisition les menace. On leur interdit d'avoir des poules, à moins de donner chaque mois un certain nombre d'œufs à la Kommandatur. C'est un brigandage méthodique et nous vivions comme des prisonniers brimés par un arbitraire absolu.

— Et le combustible ?

— Nous n'avions par famille que deux kilos de charbon par jour, et le bois à brûler coûtait 45 francs les 100 kilos. Ici, votre forêt est pleine de bois; vous n'avez que la peine de le ramasser. Et puis votre hiver est très court; vous êtes déjà au printemps. Là bas, les hivers sont longs et rigoureux. Le besoin de se chauffer est impérieux. Le résultat est que les propriétaires ont vu peu à peu leurs immeubles ruinés. Les locataires se sont attaqués d'abord aux charpentes et ont fini par jeter au feu les escaliers et les cloisons après le mobilier. Pendant que les populations souffrent de la faim et du froid, il y a de tout à foison dans les cantines des officiers de la commandatur.

— Et les simples soldats ?

— Ils sont malheureux et rationnés, mais si disciplinés qu'ils subissent tout sans murmurer.

— Les Boches ont-ils pillé la ville ?

— Ils ont enlevé le cuivre par-

tout où ils ont pu en trouver une parcelle.

— La population civile est-elle molestée ?

— Les hommes valides sont soumis à de véritables travaux forcés et payés neuf sous par jour. La population est en butte à toutes les vexations, et la tyrannie prend une forme odieuse. Sous le moindre prétexte on vous inflige une amende et la prison. Ah! vous ne pouvez pas vous douter de ce qu'on souffre. Là bas, c'est l'enfer; ici, le paradis. Que vous êtes heureux!

Mon interlocuteur s'éloigna lentement après m'avoir serré la main, et je le regardais partir en me disant: « Oui, nous sommes bien heureux d'être ici et nous n'avons pas le droit de nous plaindre pour quelques légères restrictions. »

Albert CHICHIÉ,
Ancien député de Bordeaux.

Théâtre Municipal FÊTE DE CHARITÉ

C'est demain Dimanche 3 Février qu'aura lieu à 15 heures au Théâtre Municipal la Grande Matinée de Bienfaisance organisée sous les auspices de la Municipalité, au profit du Groupe des Réfugiés Français à Arcachon et de l'Œuvre de l'Hospitalisation des Enfants évacués de nos pays reconquis, sous la Présidence d'Honneur de M. Braibant député des Ardennes, avec le gracieux concours de:

Mme Déchampé, des Concerts de Monte-Carlo; Mlle A. Beaumont, des Bouffes Parisiens; Mlle Magde Foulk, du Palais Royal; Mme Cahuzat, cantatrice; Mme Philippini, pianiste; Mme Dorys, du Théâtre de Toulouse; M. Ch. Berthier, du Vaudeville; M. Philippot, des Concerts Monteux; M. Casse, des Concerts de Paris; M. Léon, violoncelliste; M. O. Rablé, comique des Concerts Parisiens; M. Poncet, du Cabaret des Noctambules; M. Toscano, violoniste. Le piano d'accompagnement sera tenu par Mme Flouch.

Les Réfugiés. Allocation de M. Braibant, député des Ardennes. Avocat à la Cour de Paris.

La Sauterelle, comédie en un acte. Pour la première fois à Arcachon, La Madelon, chanson filmée.

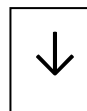
Le rêve des Poilus, tableau d'actualité. Chœur par les enfants des écoles. La Marseillaise.

FÊTE DE CHARITÉ

La Fête donnée Dimanche dernier, en notre théâtre municipal, au profit des réfugiés, a obtenu un très grand succès. La salle était comble. M. Braibant, député des Ardennes, dans une allocation, a montré que l'allocation aux réfugiés n'était pas une aumône mais le paiement d'une dette de la patrie. Tous les artistes, qui donnaient gratuitement leur concours, ont été chaleureusement applaudis. Recette des plus fructueuses.



Arcachon a été une fois encore sur le point de manquer de gaz. C'est grâce aux démarches pressantes de M. le maire que la Compagnie a obtenu du charbon pour une vingtaine de jours.



Le Pain

M. Grandeau, pâtissier, Boulevard de la plage, mérite une récompense. Il a trouvé un procédé pour fabriquer d'excellent pain en y introduisant 25 % de pommes de terre. Ce pain nous a paru délicieux. Notre estomac satisfait lui exprime sa reconnaissance.

Le pain se vendait 0,60 le kilo, soit 0,06 les 100 grammes avant qu'on ait fixé à 300 grammes la consommation journalière. Or, on fait payer actuellement 0,60 le pain de 900 grammes. Il ne devrait se payer que 0,55 centimes.

On se plaint que certains boulangers ne donnent pas le poids du pain.

Les pâtisseries devront fermer le 21 Février. Certains de nos pâtisseries, dit-on, auraient l'intention de vendre de la charcuterie et des huîtres qui seraient servies par de jolies parqueuses en culotte rouge. Excellente idée.

Un de nos abonnés nous a montré une pincée de sable trouvée dans son pain.

Matinée de Bienfaisance

La matinée de bienfaisance au profit des réfugiés français et des enfants des pays reconquis, a eu lieu dimanche, au théâtre municipal, sous les auspices de la municipalité et la présidence d'honneur de M. Maurice Braibant, avocat à la Cour de Paris, député des Ardennes. Une foule considérable se pressait bien avant l'heure aux abords du théâtre qui n'a pu contenir tout le monde. M. Maurice Braibant a prononcé une allocation sur les réfugiés.

Avec sa physionomie sympathique, son allure, ses gestes simples, M. Braibant, ont immédiatement captivé l'attention de ses auditeurs.



Le front nord-ouest en 1917 : en beige clair, les territoires occupés par l'Allemagne

Avoine

Les propriétaires de chevaux sont informés qu'ils pourront se procurer de l'avoine chez leur fournisseur habituel à Arcachon, sur présentation d'un bon dont la délivrance sera faite par M. Lasmaries, secrétaire du Comité de ravitaillement à la Mairie, tous les jours, de 9 heures à midi, sauf les dimanches et fêtes.

Saccharine

Les hôteliers, restaurateurs, débitants cafetiers etc., sont priés de déposer le plus tôt possible à la mairie, leur demande en vue de leur approvisionnement en saccharine.

Le nouveau Régimes des Pâtisseries

Le Sénat ayant ratifié la loi prévoyant des sanctions pénales contre les délinquants aux accès du ministre du Ravitaillement, il faut en conclure à la fermeture à brève échéance des pâtisseries. Le mois de Février ne se passera donc vraisemblablement pas sans avoir vu la mise à exécution de cette mesure.

Le député de Rethel est un improvisateur avisé et curieux, il semble avoir conservé l'habitude du barreau et attendre la réplique. Il a le mot qui « définit et peint »; sans phraseologie creuse, il a la netteté et l'assurance de l'homme de loi. Comme il est en plus un érudit, il se souvient des moindres détails, d'un article lu au hasard, d'un mot d'Augustin Thierry, d'un fait du jour, tout lui sert pour appuyer sa thèse, celle-ci, « Le devoir de la France envers ses malheureux compatriotes du Nord et de l'Est, dispersés et meurtris par quatre ans bientôt d'exil forcé, loin du village familial que le canon barbare ecrète » Il retraça la vie heureuse jadis, au pays le plus riche de France, où fleurissait l'industrie et l'agriculture. L'invasion boche l'a transformé en un désert peuplé de misères et de crimes. Voici l'exode de ces populations meurtries, souvent mal accueillies, vers les régions plus heureuses de la mère Patrie. L'orateur se souvient des tableaux dont il fut le témoin; et son émotion profonde, le public la ressent nettement. Parlant ensuite des jours prochains de la victoire et de la paix le député de Rethel entrevoit la façon de résoudre les problèmes angoissants de demain: En jurisconsulte adroit, il parle de la loi sur les dommages de guerre. Dans une rapide synthèse il trace le devoir de solidarité envers un pays qui a seul tant souffert pour la Patrie. Sa péroraison poétique fut accueillie par de frénétiques applaudissements.

Il y a 100 ans...

Le thème de cette chronique est celui des réfugiés français du Nord et de l'Est de la France, en « exil forcé » à l'intérieur du pays, comme le dit le député des Ardennes Maurice Braibant lors d'une « matinée de bienfaisance » organisée en leur faveur au Théâtre municipal d'Arcachon le 3 février 1918. Les deux journaux locaux s'en font l'écho afin de sensibiliser les populations à leur sort en les encourageant à y participer. Depuis « quatre ans bientôt », soit l'automne 1914, « l'invasion » de l'armée allemande a fait de leur « pays » une zone occupée, comme on le voit sur la carte jointe aux articles. Les deux départements les plus touchés sont les Ardennes (100 % du territoire) et le Nord (70 %), évoqué quant à lui par *L'Avenir d'Arcachon* à travers l'exemple d'un habitant de Roubaix. En tout, deux millions de personnes sont concernés, dont environ 500 000 ont été « rapatriées » vers « les régions les plus heureuses de la mère Patrie », comme dit Braibant. Depuis 1917, leur « exode » s'est encore renforcé, à cause des effets du blocus allié qui pousse les Allemands aux abois à se débarrasser des « bouches inutiles ».

À l'arrière, ces populations sont « souvent mal accueillies », comme le souligne le député des Ardennes, car elles bénéficient d'une allocation spéciale d'« assistance aux réfugiés » ; elles sont même parfois traitées de « Boches du Nord ». Par une circulaire parue au *Journal officiel* le 17 février 1918, le ministre de l'Intérieur redéfinit leur statut et ajuste les codifications les concernant (1,50 franc par jour par adulte au lieu d'1,25 franc, un franc par enfant de moins de 16 ans au lieu de 0,50 franc). Dans le préambule, dont les termes sont en partie repris par Braibant dans son discours, le but est de persuader municipalités et populations locales que ce n'est pas « une aumône mais le paiement d'une dette de la patrie », « le devoir de la France envers ses malheureux compatriotes », une œuvre de solidarité nationale. Albert Chiché, rédacteur en chef de *L'Avenir d'Arcachon*, passe par le truchement du récit d'une rencontre concrète avec un réfugié de Roubaix pour être encore plus convaincant auprès de ses lecteurs. La forme dialoguée de l'éditorial renforce les sentiments de proximité et d'émotion suscités chez ces derniers.

Le premier argument est l'opposition entre Arcachon et Roubaix, entre l'arrière et le front des « régions envahies » : « Là-bas, c'est l'enfer ; ici, le paradis ». Certes, de « légères restrictions » gênent les Arcachonnais ; les brèves des deux journaux fournissent quelques exemples : rationnement du pain, dont la farine est coupée, de la saccharine (substitut du sucre), de l'avoine pour les chevaux, pénurie de charbon, suppression des pâtisseries. Mais ce n'est rien à côté de la situation décrite par le Roubaisien, pour qui le Bassin est « un pays enchanteur », à l'hiver « très court » et à la forêt « pleine de bois » à ramasser pour pouvoir se chauffer. Les Arcachonnais ne sont donc pas en droit de se plaindre ; Chiché sait le leur rappeler.

Par contraste, le Roubaisien a « beaucoup souffert moralement et physiquement », on évoquerait aujourd'hui des traumatismes corporels et psychiques. Chiché force le trait et le dépeint comme un homme maladif et vieilli prématurément, que son ami arcachonnais ne reconnaît plus. Il détaille les différentes souffrances qu'il a endurées, de par « l'arbitraire absolu » des occupants. Il est vrai que cette première occupation, avant celle de la Seconde Guerre mondiale, a particulièrement marqué les populations du Nord, dont certaines ont même affirmé qu'elle avait été plus dure que la suivante, pourtant effectuée par les Nazis. Les populations pâtaient grandement « de la faim et du froid ». Le combustible est rationné, et on brûle tout objet en bois qui se trouve à portée. En plein blocus, et après la politique de la terre brûlée menée par l'envahisseur, les denrées sont rares et chères. De plus, l'occupant se livre à des perquisitions et des réquisitions : c'est « un brigandage méthodique », raconte le Roubaisien, qui entraîne sous-alimentation et sur-mortalité. Les rations quotidiennes tombent à 1 300 calories à Lille en 1917, alors que la normale se situe à 28 000. Le cheptel est réduit au quart de celui d'avant-guerre. L'article décrit une hyperinflation des prix, qui n'est pas sans annoncer celle que subiront les Allemands après la guerre : « la vie, à Roubaix, n'est possible qu'à force de billets de banque ».

Les réquisitions concernent aussi les métaux et tous les objets métalliques utiles à l'armement : outre le cuivre cité ici, il pouvait s'agir du plomb et du zinc. Le journal aurait pu compléter la liste du pillage par les automobiles, les bicyclettes, les téléphones. Ceci aggravait le sentiment d'enfermement que ressentaient les populations : « Nous vivions comme des prisonniers », fait dire Chiché au Roubaisien. C'était d'autant plus vrai qu'il fallait un laissez-passer pour se déplacer d'une commune à une autre. Il était sans doute délivré par ce que l'article nomme déjà la « commandatur » (*Kommandantur*), administration installée dans les bâtiments publics également réquisitionnés.

Enfin, Chiché aborde la forme la plus « odieuse » prise par la « tyrannie » allemande dans les régions occupées, c'est-à-dire les « travaux forcés » des civils. Les hommes, femmes et enfants à partir de neuf ans y ont été astreints, et ont quelquefois été déportés dans des camps, où ils étaient en quelque sorte des prisonniers civils au sein de bataillons de travailleurs. En général, ils étaient requis pour les travaux des champs, afin d'assurer une nourriture minimale. Il y a eu aussi au printemps 1916 des rafles de jeunes filles, dont certaines contraintes à la prostitution. La Grande Guerre fut bel et bien une guerre « totale ».